ART. 20 N° **467**

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 467

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Rabault, Mme Pires Beaune,
M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,
M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

ART. 20 N° 467

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	21 300 000	0
dont titre 2	21 300 000	O
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	21 300 000
dont titre 2	0	21 300 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	21 300 000	21 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse des 410 ETPT dans le second degré public.

Depuis le début du quinquennat 7.482emplois ont été supprimés dans le second degrés. C'est comme si on avait supprimé 166 collèges en France. Avec ces 410 suppressions supplémentaires, on frôle les 8000 postes en moins.

Alors qu'en parallèle le nombre d'élèves n'a cessé de croître : 5657100 en 2021 contre 5 579 400 en 2017, les classes se sont donc gonflées avec un nombre d'élèves par classe qui a augmenté de + 3 % entre 2017 et 2021 (dans les lycées avec une moyenne de plus de 30 élèves par classe).

Non seulement, nous n'avons jamais acceptée l'excuse de la « priorité » donnée au primaire qui aurait justifier un dépouillement du secondaire, surtout, dans ce PLF, 60 ETP d'enseignants sont également supprimés dans le 1er degré. Cessons la casse. Alors que, sous le précèdent quinquennat, nous avions fait le choix de « plus de maîtres que de classes, », ce Gouvernement lui préfère « moins de maîtres que classes ».

C'est pourquoi nous demandons, à minima, le rétablissement de la baisse des ETP prévue dans ce PLF.

ART. 20 N° **467**

Afin d'être recevable, cet amendement procède au gage suivant :

• Une augmentation de 21 300 000 € en AE et CP répartie pour moitiésur l'action 01 « Enseignement en collège » et pour l'autre moitié sur l'action 02 « Enseignement général et technologique en lycée » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » ;

• Une diminution de 21 300 000 € en AE et CP de l'action 08 « Logistique, systèmed'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »